

Règlement Prix Roland Gaillard 2023



Ce prix a été créé en souvenir de Roland Gaillard, premier adjoint au maire de Sainte-Suzanne et photographe passionné décédé en 2016.

Roland était un pilier de l'administration de la commune et de la vie associative.

Les Amis de Sainte-Suzanne et Médiéville53 s'associent pour l'organisation du concours photographique « Le Prix Roland Gaillard » décerné pour la première fois en 2019. Le prix d'une valeur totale de 500€ est offert aux 3 photos jugées les meilleures par un jury.

Conditions de participations :

Le concours photos Roland Gaillard est ouvert aux photographes amateurs, experts ou professionnels.

- Nombre de photos maximum par photographe : 4
- Les photos présentées les années précédentes sont exclues.
- Sujet ou thème : Toutes les photos doivent-être prises dans la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes de façon évidente et incontestable. Thème de l'année 2023, les cheminées.
- Les photos peuvent être prises tout au long de l'année, pas de saisons retenues.
- L'auteur prend la responsabilité des sujets présentés (droit à l'image & droit d'auteur).
- L'auteur ne devra pas présenter plusieurs images similaires provenant d'une même prise de vues.
- Les photos peuvent être retouchées en se limitant à la suppression des détails gênants à la lecture de celle-ci.
- Les œuvres créatives ne sont pas admises.
- Les tirages des photos doivent être faits impérativement sur papier photo, les autres supports seront refusés, ils seront au format A4 avec marge ou plein format.
- Possibilité de présenter des photos monochrome.
- Inscription : 5€ par photo.
- Respect de la date d'inscription.
- Le jury sera composé de trois juges.

- Un montant total de 500€ partagé comme suit : Prix Médiéville 53 : 200€ - Prix des Amis de Sainte-Suzanne : 200€ - Prix du public : 100€.
- Les photos seront exposées le dimanche 17 septembre de 11h à 16h à la Bergerie du château de Sainte-Suzanne. Les résultats du concours seront divulgués ce jour-là à 16h30.
- Le règlement du concours ainsi que les feuilles d'inscription et d'autres renseignements sont sur le site internet de la commune : www.ste-suzanne.com ainsi que sur le site des amis de Sainte-Suzanne www.amissaintesuzanne.fr et FB Médiéville53.
- L'inscription est définitive à la réception de la photo ou des photos sur tirage papier (sous enveloppe cachetée) qui seront à déposer ou à envoyer à la mairie de Sainte-Suzanne.
- Les photos devront être soumises entre le 1^{er} mai et le samedi 2 septembre 2023 inclus.
- Les photos soumises au concours ne seront pas rendues.
- Les associations organisatrices et la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes se réservent le droit illimité d'utiliser, dans un cadre d'information et de promotion, les photos primées.